

# LES 50 JOURS MAGNI-SFIC!

DU 15 OCTOBRE AU 15 DÉCEMBRE 2018



Au tirage  
**1 VÉLO ÉLECTRIQUE  
PAR AGENCE**



Au grattage  
**DES CADEAUX  
« BRANCHÉS »**



Et aussi :  
Des milliers de bouteilles  
de champagne et de bons  
d'achat SFIC



Opération commerciale avec obligation d'achats effectués en agence, hors ventes directes.  
Réservée aux professionnels du bâtiment disposant d'un compte client SFIC.



# À GAGNER

Au grattage  
**DES CENTAINES  
DE CADEAUX  
« BRANCHÉS »**



106 drones



35 trottinettes  
électriques



71 casques  
sans fil

3 550  
clés USB



1 698  
bouteilles  
de champagne  
et 1 935 bons  
d'achat SFIC  
de 25 €\*

\* Montant à valoir sur  
vos achats en HT.

## COMMENT JOUER ? C'EST SIMPLE !

**1**

Passez votre commande au comptoir de l'agence et recevez de 1 à 3 tickets à gratter en fonction de votre montant d'achat.

**2**

### GRATTEZ LE(S) TICKET(S) :

Si vous avez gagné une bouteille de champagne ou une clé USB ou un bon d'achat SFIC, ces cadeaux sont remis directement au comptoir de l'agence.

Si vous avez gagné un drone ou une trottinette électrique ou un casque sans fil, rendez-vous sur [www.e-sfic.fr](http://www.e-sfic.fr).

Cliquez ensuite sur « 50<sup>ème</sup> anniversaire », connectez-vous à votre espace et laissez-vous guider.

**3**

Saisissez le code gagnant figurant sur votre ticket et remplissez le formulaire. Vous recevrez votre cadeau à l'adresse renseignée dans votre compte client sous environ 15 jours.

**Au tirage  
1 VÉLO  
ÉLECTRIQUE  
DANS CHAQUE  
AGENCE SFIC !**

Soit 35 vélos électriques  
tout-chemin mixtes  
présentés et remis  
en agence



**POUR PARTICIPER À NOTRE  
GRAND TIRAGE AU SORT  
QUI SERA EFFECTUÉ AU PLUS TARD EN JANVIER 2019**



**Détachez la partie  
droite de votre ticket.**



**Remplissez  
obligatoirement tous les  
champs au dos du ticket.**



**Insérez votre ticket dans  
l'urne sur le comptoir.**

**Conditions d'éligibilité et d'accès aux gains**

- ✓ Être client SFIC et avoir un compte ouvert dans l'agence participante.
  - ✓ Passer vos commandes physiquement en agence en vente emportée ou livrée.
  - ✓ Avoir une situation financière en règle avec la société SFIC.

# RÈGLEMENT

DISTRIBUTION AMENAGEMENT ISOLATION (DAI), S.A.S au capital de 4 874 100 euros, 13/15 rue Germaine Tailleferre- 75019 Paris, Numéro RCS 057 812 968 - Paris, organise du 15/10/2018 au 15/12/2018 un Jeu avec obligation d'achats intitulé « Les 50 jours Magni-SFIC ». Le Jeu se déroule dans les agences SFIC en France métropolitaine, excepté trois agences identifiées : Bayonne, Vallauris et Gennevilliers cloisons. Le Jeu - réservé aux professionnels du bâtiment immatriculés au RCS ou RM - est ouvert aux clients des Agences participantes à l'opération, en France, hors administrations et grands comptes nationaux. Le règlement du Jeu « Les 50 jours Magni-SFIC » a fait l'objet, au début de l'opération d'un dépôt par la SCP BENHAMOU, JAKUBOWICZ, RACINEUX ET DURIAUD, Huissiers de Justice à Paris (71, bd Richard Lenoir - BP 24 - 75011 PARIS). Toute personne qui en fait la demande peut l'obtenir gratuitement en adressant un email [contact@edenwork.com](mailto:contact@edenwork.com).

Principe du Jeu : le Participant doit, pendant la durée du Jeu, réaliser une commande directement en Agence qui sera enlevée directement par le Participant à l'Agence ou livrée par l'Agence sur le chantier du Participant. Sont exclues, les ventes directes c'est-à-dire les ventes pour lesquelles la livraison est effectuée directement par le fournisseur de l'Agence sur le chantier du Participant ainsi que les ventes dématérialisées c'est-à-dire les commandes passées par le Participant sur le site internet SFIC. Les commandes passées par téléphone ne sont pas éligibles au Jeu, même si la commande est emportée à posteriori par le donneur d'ordre. Pour être éligible au Jeu la commande doit être d'un minimum de cinq-cents euros hors taxes (500 €HT) sur les produits disponibles à la vente en Agence. En fonction du montant de sa commande, le Participant se voit remettre de un à trois Tickets à gratter.

La partie gauche du Ticket à gratter comporte une zone à gratter qui fait apparaître l'une des sept inscriptions précisant « gagné » et le lot remporté, ou « perdu ». Un numéro unique attestant de l'originalité du ticket apparaît également après grattage. Si le Ticket est « gagnant », le participant remporte le lot mentionné sur le ticket et doit entreprendre les démarches précisées dans le règlement et sur le Ticket afin de récupérer son lot. La partie de droite du Ticket à gratter est un bulletin de participation au Tirage au sort. Une fois le bulletin complété, le participant le dépose dans l'urne prévue à cet effet en Agence SFIC et tente de remporter l'un des 35 vélos électriques mis en jeu. Le tirage au sort sera effectué au plus tard le 31 janvier 2019.

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du jeu a pour finalité la gestion du jeu, la détermination du gagnant et l'attribution et l'acheminement des dotations. Ces données sont indispensables et strictement nécessaires pour les besoins de la participation au jeu. La collecte des données est mise en œuvre par la société DAI, le traitement des données est effectué par la société EDENWORK. Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression, de portabilité et d'oubli des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en adressant un courrier à « 50 jours Magni-SFIC » - Edenwork - 7 Quai Tilsit - 69002 Lyon. Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu.

## AVEC NOS PARTENAIRES

